

Mme Anne BRASSEUR, Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

C'est pour moi un honneur, au nom du Conseil de l'Europe, d'ouvrir cette conférence, qui se tient dans cette superbe capitale scandinave d'Oslo et dans ce magnifique hémicycle. A l'instar de toutes les villes, Oslo change, devenant sans cesse plus multiculturelle et plus bouillonnante, s'enrichissant de nouveaux édifices, tels l'Opéra, qui reflètent l'importance de la culture.

C'est aussi un honneur de se trouver à Oslo, ville du prix Nobel de la paix et du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Jagland, président du Comité Nobel et ancien président de votre parlement. Le choix d'Oslo et de la Norvège pour cette Conférence européenne des présidents de parlement n'est pas dû au hasard. Comme M. Thommessen vient de nous le rappeler, nous célébrons cette année le bicentenaire de la Constitution norvégienne, la plus ancienne constitution écrite. Je félicite et remercie nos hôtes, et je leur souhaite en norvégien « gratulerer med dagen » ce qui, bien entendu, signifie « bon anniversaire ».

Les anniversaires sont des événements heureux, mais ils sont aussi des moments particuliers permettant de faire le point et de voir où nous sommes, d'où nous venons et où nous allons.

J'aimerais faire quelques remarques à propos des trois thèmes extrêmement pertinents retenus pour cette conférence à la lumière des défis actuels auxquels les parlements européens se trouvent confrontés. D'abord le thème 1, « Droits et libertés constitutionnels fondamentaux – participation, confiance et débats publics comme conditions de la démocratie ». La Convention européenne des droits de l'homme est aujourd'hui l'un des points d'ancrage du cadre constitutionnel de l'Europe. L'adhésion de l'Union européenne à la Convention renforcera encore son rôle et sa place dans l'architecture constitutionnelle de l'Europe.

Néanmoins, le rôle de la Convention ne peut être considéré comme acquis ; la discussion portant aujourd'hui sur la participation, la confiance et les débats publics s'applique donc aussi à la Convention. Pourquoi soulever cette question ? Parce que je vois des dangers qui menacent la Convention : ainsi la non-exécution de certains arrêts (peu nombreux, il est vrai) de la Cour européenne des droits de l'homme et, dans les médias, certains débats et comptes rendus politiques très inquiétants concernant la jurisprudence de la Cour. Nous ne pouvons ignorer ces débats et ces articles, en particulier lorsqu'ils procèdent d'une désinformation. Dans tout débat de cette nature, les parlementaires ont la responsabilité de parler haut et fort, de corriger les informations erronées et de mener le débat au lieu de s'y soumettre.

Le thème 2 concerne la démocratie, la souveraineté et la sécurité en Europe. Lors de notre dernière réunion, il y a deux ans à Strasbourg, nous avons parlé de la démocratie en crise, et nous avons alors à l'esprit la crise économique qui nous frappe tous. Deux ans plus tard, vient s'ajouter la crise de la souveraineté et de la sécurité en Europe.

Je ne sous-estime pas les dangers liés au conflit actuel en Ukraine et à l'intervention de la Russie, notamment son annexion inacceptable de la Crimée. Vous connaissez la difficile décision prise par l'Assemblée parlementaire, qui a sanctionné la délégation russe en suspendant certains de ses droits, y compris son droit de vote. L'Assemblée n'a cependant pas fermé la porte au dialogue et, dans cette perspective, le Comité des Présidents de l'Assemblée parlementaire a rencontré la semaine dernière à Paris M. Naryshkin, président de la Douma russe.

Les événements qui se déroulent en Ukraine et ailleurs en Europe comptent parmi les plus sérieux défis que l'Europe doit relever depuis la guerre froide. Il est essentiel de pouvoir en discuter pendant la conférence. Les dangers ne sont pas seulement militaires, mais humanitaires, sociaux et économique. Ils peuvent nous affecter tous – et ils nous affecteront tous – à moins que nous nous unissions pour trouver des solutions.

Le conflit en Ukraine provoque des ondes de choc, suscitant de nouvelles tensions dans des secteurs touchés par des « conflits gelés », comme nous le voyons dans la région du Haut-Karabakh. En notre qualité de responsables politiques, il nous incombe de veiller à ce que ces ondes ne se transforment en tsunami de la mer Noire.

Tous, en particulier ici, en Norvège, nous avons vu les tableaux d'Edvard Munch représentant « Le Cri », dont le premier fut peint il y a 121 ans. Ne le regardons pas comme une prémonition de l'avenir. Le thème 3, « Majorité et opposition – trouver un équilibre en démocratie », présentera pour nous tous, j'en suis sûre, un intérêt particulier. La plupart d'entre nous, sinon tous, avons passé du temps sur les bancs de l'opposition au cours de nos carrières. Aussi connaissons-nous parfaitement l'empressement de l'opposition à présenter des opinions contraires à celles du gouvernement. Cette démarche n'est pas seulement légitime, mais inscrite dans les droits et les devoirs de l'opposition : elle est un facteur déterminant du caractère démocratique de nos institutions. Débats contradictoires, contre-pouvoirs et questionnement de la part de l'opposition, autant d'éléments nécessaires dans une démocratie pleine de vitalité et de santé. En tant que présidents de vos parlements, vous êtes mieux placés que quiconque pour savoir combien est délicat l'exercice consistant à trouver un juste équilibre entre majorité et opposition. Il est de votre devoir de faire montre d'impartialité dans les actions menées au sein de vos parlements.

Puis-je ajouter qu'il est aussi de votre devoir d'assurer la présence de vos délégations à l'Assemblée parlementaire, y compris celle des suppléants ? Je sais les Norvégiens très assidus à notre réunion, ce dont je vous remercie infiniment, Monsieur le Président. Les membres de l'opposition sont souvent des suppléants et n'ont pas la possibilité d'assister à nos réunions. Merci de veiller à ce que non seulement les membres mais aussi les suppléants assistent aux séances plénières et aux réunions de commission.

Au cours de nos discussions, n'oublions pas que la majorité et l'opposition n'ont pas seulement des droits mais aussi des responsabilités. Un dialogue respectueux, telle est la clé d'une discussion constructive, car le compromis est souvent indispensable pour aboutir à un accord.

Reste qu'il est une question sur laquelle majorité et opposition doivent parler d'une seule voix : la lutte contre le discours de haine. Vous savez peut-être que, hier, le président Thommessen et moi-même avons fait une déclaration : « Nous, en tant que parlementaires, avons la responsabilité de nous élever contre la haine. La lutte contre la xénophobie, le racisme et l'extrémisme nationaliste croissant exige une réaction déterminée de tous les partis démocratiques, par-delà les clivages politiques. »

Nous vous avons invités, en votre qualité de présidents de parlement de toute l'Europe, à soutenir l'idée d'une journée européenne à la mémoire des victimes des crimes de haine, proposant le 22 juillet pour marquer la journée tragique du massacre d'Utøya et de l'attentat à la bombe perpétré à Oslo.

Pour conclure, je voudrais dire quelques mots non seulement sur ce qui réunit ces trois thèmes, mais sur ce qui nous réunit à l'occasion de cette conférence.

Certes, nous pouvons débattre des questions inscrites au programme, puis suggérer des normes et des mécanismes de mise en œuvre, mais tout cela sans garantie de succès. Ne perdons pas de vue notre responsabilité, pas seulement envers ceux qui nous ont élus, mais aussi envers ceux qui n'ont pas voté pour nous. Nous devons faire preuve de discernement dans toutes nos actions et exercer notre capacité à écouter les voix que nous ne voulons pas entendre. Nous devons avoir des doses infinies de patience et de bonne volonté, et une chose qui me paraît essentielle : l'honnêteté intellectuelle de faire ce qui est juste lorsque les décisions sont difficiles.

Nous vivons dans un monde où, bien souvent, nous nous retrouvons face à face alors que nous ne sommes pas d'accord. Nous devons parler, puis écouter. Nous devons essayer de comprendre le point de vue de l'autre. Nous devons être prêts au compromis... C'est alors que, peut-être, nous pourrions aboutir à un accord et trouver un point de vue commun.

J'aimerais souligner que les couloirs de cette conférence offrent une excellente occasion de ne pas simplement se croiser, mais de pratiquer ces échanges de vues qui nous permettront de nous entendre. Votre présence en grand nombre à la conférence montre votre volonté de vous attaquer ensemble aux défis que doit relever l'Europe – et il est essentiel que nous travaillions ensemble. Tusen takk, ou Vilmols merci